

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2022**

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe  
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - RENAUT Delphine

Excusés : M. LARBAOUI Julien donne pouvoir à M. MULLER Michel – M. FERY Jean-Paul donne pouvoir à M. ORY Bruno – Mme PERREY Peggy donne pouvoir à Mme RENAUT Delphine

Le conseil nomme Mme BABIC Lorraine pour être secrétaire de séance.  
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

**Achat Terrain indivis DIDELOT rue du Château**

M. le Maire fait part au conseil de la vente d'une partie de l'usine par les consorts DIDELOT. Lors de la demande d'urbanisme effectuée par le notaire, il s'est avéré que certaines parcelles débordent sur la route (rue du Château et rue sous la Ville). La vente étant bien engagée, nous avons fait la proposition au futur acheteur (LAVAUX Laurent) de mettre à jour le cadastre pour intégrer correctement ces surfaces dans le domaine public. Ce dernier accepte de nous céder ces surfaces représentant environ 100 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre en charge la division de la parcelle E 1118 par un géomètre et fixer la limite du domaine public.
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'achat à l'euro symbolique de la parcelle E 535 et E 1118 en partie.
- De mandater les frais inhérents à cette affaire.

**Convention CCOV et Club Vosgien pour sentiers de randonnée**

M. le Maire fait part au conseil municipal du projet de sentiers de randonnée et du tracé de 2 chemins retenus : un dans les bois communaux et l'autre sur une partie des chemins de la Vallée de la Meuse. Les panneaux d'informations seront pris en charge par la Communauté de Communes et le balisage par le Club Vosgien. Pour se faire, une convention est nécessaire pour fixer le cadre de ce projet et les obligations de chacun.

La CCOV achète et implante les panneaux et peut bénéficier d'une subvention européenne. Le Club Vosgien balise les chemins. L'entretien sera fait par la commune. En cas de dégradation, les frais seront partagés à moitié entre la commune et la CCOV.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention susvisée. Mme Renaut indique que le Conseil des Jeunes (CMJ) souhaite participer à la mise en place du balisage.

**Remboursement frais voyage Ukraine**

Suite à la collecte de dons en faveur des réfugiés ukrainiens, M. RAGUE Alain et M. HEYOB Francis se sont chargés de l'acheminement au plus près de la frontière ukrainienne.

Les frais occasionnés par ce voyage ont été payés sur leurs deniers personnels. M. le Maire leur a proposé de rembourser leurs frais.

M. HEYOB qui a proposé d'acheminer les colis ne veut pas être remboursé de ses frais d'essence, mais indique que s'il y avait une nouvelle collecte, il souhaiterait être remboursé.

M. RAGUE Alain qui l'a accompagné a quant à lui payer les frais de restauration et d'hôtel, pour un montant total de 240 € (justificatifs fournis).

Après délibération, à l'unanimité (M. RAGUE ne vote pas), le conseil municipal décide de rembourser à M. RAGUE ces frais pour la somme de 240 €.

### **Validation des projets en cours**

**Rue de la Croisette** : les travaux d'enfouissement sont terminés. La réception a eu lieu ce matin. Pour la voirie l'Ets CALIN est retenu depuis septembre 2021. Les travaux pourront commencer prochainement. Les subventions sont accordées.

### **Rénovation Thermique de l'école** :

M. le Maire rappelle au conseil municipal les travaux prévus dans le projet de rénovation thermique de l'école et où en sont les subventions.

La base du projet est chiffrée de 187.272,37 € HT, comprenant l'isolation par l'extérieur du bâtiment existant, le changement du chauffage (chaudière à pellets ou plaquettes), des radiateurs, des lumières, l'installation d'une VMC double flux et le changement de fenêtres.

Une subvention DSIL a été obtenue représentant 40 % de 182.000 €. Pour obtenir une aide de Climaxion, il faut pouvoir justifier d'un bouquet de 2 travaux parmi ceux-ci : isolation du sol, du plafond, par l'extérieur, changements des menuiseries. Ne pouvant pas réaliser une isolation par le sol, celle du plafond étant faite depuis quelques années, il ne reste plus que l'isolation par l'extérieur et les fenêtres.

L'autofinancement serait de 53.600 €.

Après réflexion et malgré le fait que les menuiseries de 15 ans, soient en bon état, le conseil municipal à l'unanimité valide ce projet et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de ce projet. Pour la demande de subvention à Climaxion, les montants de travaux seront réévalués afin de prendre en compte l'augmentation des tarifs actuels et à venir.

### **Périscolaire / Cantine** :

M. le Maire fait part des subventions déjà accordées (Département + CCOV et Région pour un total de 152.416 €) et de la décision imminente de la DETR pour 79.200 €. La subvention demandée au niveau Europe est toujours en cours, l'accord est conditionné à de nombreuses contraintes et cette aide ne peut se cumuler avec d'autres financeurs.

Le projet est estimé à 400.000 € HT (construction bois). Pour avancer dans le projet, le bois nécessaire au projet a été coupé. Pour notre commune, une partie des hêtres et des chênes dépérissants qui devaient être vendus ont été mis de côté pour la construction. Après réunion avec la scierie Vosges Bois Développement, ces derniers peuvent préparer le bois nécessaire au charpentier si le projet se concrétise ou dans le cas contraire, vendre le bois en produits finis.

L'autofinancement de la commune serait de 168.000 €. M. le Maire propose :

- De solliciter la CAF pour obtenir une subvention. Cela sous-entend que les modalités de facturation aux familles devront changer pour intégrer le quotient familial et qu'il faudra respecter certaines règles plus contraignantes (nécessité d'un BAFD).
- De solliciter un emprunt de 150.000 € dès à présent avant une remontée des taux.
- De réaliser ce projet sur ces bases de bois local.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité donne pouvoir à M. le Maire pour lancer ce projet

### **Vidéo Protection** :

M. le Maire soumet au conseil municipal le projet de vidéo-protection dont un dossier de subvention DSIL (40%) a été accordé sous l'ancienne municipalité. Le projet prévoyait des caméras de surveillance pour les bâtiments communaux (mairie + école + stade de foot + aire de jeux + monument aux morts) et une pour lecture de plaques d'immatriculation des voitures.

Le conseil municipal actuel a souhaité revoir ce dossier pour proposer uniquement des caméras à lecture de plaques aux 5 entrées du village. Des devis ont été faits pour connaître le coût. A ces devis, il faut ajouter l'alimentation électrique des caméras non prévue dans le dossier. L'enveloppe de travaux prévue à l'origine est dépassée.

Par ailleurs, de nombreux conseillers ne souhaitent pas l'installation de ces points de surveillance, qui n'empêchent pas les méfaits, et souvent ne peuvent être exploités.

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité de ne pas réaliser ce projet (5 pour - 9 contre).

### **Pumptrack :**

M. le Maire rappelle que le dossier de subvention est demandé à l'ANS sur la base de 44.799 €. Le conseil municipal maintient à l'unanimité ce projet et donne pouvoir à M. le Maire pour valider les devis dès que la subvention sera accordée. Si la subvention est rejetée, le dossier sera réétudié.

### **Livre hôpital militaire :**

M. le Maire fait part au conseil municipal que les droits d'auteur ont été réglés à l'éditeur américain. La traduction est en cours. Aucune subvention n'est possible pour la commune. Le conseil municipal, après délibération valide à l'unanimité le projet et confirme :

- l'impression de 1.000 exemplaires de 250 pages
- le tarif de 25 euros le livre

Il donne pouvoir à M. le Maire pour mandater et encaisser les frais afférents à ce projet qui sera une opération blanche pour la commune (dépenses = recettes).

### **Travaux à prévoir et demande de subvention**

#### **Local communal rue du Vieux Pont :**

M. le Maire expose au conseil municipal les travaux de démolition qui ont été réalisés à l'arrière du local communal par l'entreprise LAURENT TP (coût 1.380 € TTC). Un mur de soutènement des jardins du Presbytère donnant sur le jardin de la famille RAOUL est bombé. Un devis a été fait pour refaire tout le mur de soutènement qui surplombe le jardin RAOUL (montant : 25.000 € TTC). Après réunion de la commission bâtiment vendredi, il a été convenu de :

- Refaire la clôture qui limite la propriété RAOUL et l'arrière du local
- Refaire le mur de soutènement qui a été démoli avec l'arrière du local en aggro
- Laisser le mur bombé en l'état pour l'instant
- Sur les 2 ouvertures arrières, une sera refermée et l'autre ouverture sera aménagée pour la pose d'une porte métallique (JM et NOEL pour 3.080 € HT devis de juin 2021)

Le conseil municipal valide à l'unanimité et donne pouvoir à M. le Maire pour exécuter ces travaux.

#### **Logement ancienne école RDC :**

M. le Maire informe que suite au départ de la locataire Mme BERGER, des travaux de peinture et de changement de la moquette d'une chambre ont été réalisés par NEUF'1000 Services (coût : 2.925 € y compris les fournitures). La commission bâtiment propose le changement de la moquette de l'autre chambre par un revêtement plastique. Après délibération, le conseil municipal valide cette décision qui sera réalisée par NEUF'1000 Services pour la somme de 128 € de main d'œuvre à laquelle il faudra ajouter l'achat du lino).

#### **Route de Brechaincourt :**

M. le Maire soumet au conseil le devis de l'entreprise LAURENT TP pour la réfection des accotements de la route de Brechaincourt. Les travaux réalisés en 2019 n'ont pas tenu. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis s'élevant à 14.010,25 € HT. Une subvention peut être sollicitée auprès du Département des Vosges au taux de 18%. Après réflexion et sachant que la subvention potentielle serait absorbée par la hausse des tarifs d'enrobés, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas solliciter de subvention et de valider le devis.

#### **Fresque :**

M. le Maire fait part au conseil municipal que le devis demandé à l'entreprise TOLLOT pour refaire le crépi de la fresque n'est toujours pas arrivé. M. le Maire soumet au conseil municipal la proposition de demander un devis pour installer des projecteurs sur le mur et/ou de soumettre une nouvelle fresque. Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal demande de réaliser des devis sur les 2 possibilités.

### Aménagement de la RD74A :

M. le Maire indique au conseil municipal que le dossier de subvention est en cours auprès de la DETR et du Conseil Départemental des Vosges. Les services techniques de la Préfecture (DDT) imposent selon la loi d'Orientation des Mobilités du 24/12/2019 que les aménagements intègrent une trajectoire matérialisée pour les cycles et piétons. Ces observations seront revues avec le bureau d'études.

### Tables et chaises salle polyvalente :

M. le Maire soumet un devis de l'Ets TOCQUARD pour le changement des chaises et tables de la salle polyvalente. Après délibération, le conseil municipal décide le changement des 150 chaises.

### Achat de tonnelles pour manifestation :

M. le Maire soumet la proposition de Mme ETIENNE pour l'achat de tonnelles pour les manifestations de la commune. Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat de 2 grands et 2 petits barnums.

### Illuminations Noël

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'achat de 5 nouvelles illuminations + prises pour la rue du Bas, du Lavoir, du Moulin et rue Neuve.

### Feu d'artifice

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'Ets PREVOST de Nogent pour le feu d'artifice du 14 juillet 2022 pour la somme de 2.810 €.

## Comptes Administratifs 2021

### Commune :

Après présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2021 et des décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les comptes administratifs de 2021, le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats ci-dessous et décide l'affectation des résultats comme suit :

#### Section de Fonctionnement :

Résultat antérieur : + 170.161,86 €

Résultat de l'exercice : + 108.624,61 €

**Résultat 2021 :** + 278.786,47 €

#### Section d'Investissement :

Résultat antérieur : - 85.238,41 €

Résultat de l'exercice : + 109.561,99 €

**Résultat 2021 :** + 24.323,58 €

Restes à Réaliser Dépenses : - 172.000,00 €

Restes à Réaliser Recettes : + 68.000,00 €

Besoin de Financement Net : - 79.676,42 €

**Soit l'affectation des résultats suivante pour le BP 2022 :**

Au 001 : R d'Inv 24.323,58 €

Au 1068 : R d'Inv 79.676,42 €

Au 002 : R de Fonct. 199.110,05 €

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire s'est retiré, et le conseil, sous la présidence de M. METZGER Olivier, a voté à l'unanimité (12 pour) le bilan ci-dessus qui est identique au compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil a ensuite validé à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus qui sera à reporter au BP 2022 (Vote : 14 pour)

**Forêt :**

Après présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2021 et des décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les comptes administratifs de 2021, le conseil municipal approuve les résultats à l'unanimité ci-dessous et décide l'affectation des résultats comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

Résultat antérieur : + 204.955,56 €

Résultat de l'exercice : + 8.481,37 €

**Résultat 2021 :** + 213.436,93 €

**Section d'Investissement :**

Résultat antérieur : - 2.031,51 €

Résultat de l'exercice : - 92.778,87 €

**Résultat 2021 :** - 94.810,38 €

Restes à Réaliser Recettes : + 60.000,00 €

**Besoin de Financement Net :** - 34.810,38 €

**Soit l'affectation des résultats suivante pour le BP 2022 :**

Au 001 : D d'Investissement 94.810,38 €

Au 1068 : R d'Investissement 34.810,38 €

Au 002 : R de Fonctionnement 178.626,55 €

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire s'est retiré, le conseil, sous la présidence de M. METZGER Olivier, a voté à l'unanimité (12 pour) le bilan ci-dessus qui est identique au compte de gestion de la trésorerie. Le conseil a ensuite validé à l'unanimité (14 pour) l'affectation de résultat ci-dessus qui sera à reporter au BP 2022.

**VOTE DES TAXES LOCALES 2022**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des taxes locales pour 2022 :

Taxe Foncière Bâtie : 13,30 % + 25,65% (taux du département en compensation de la perte de la TH)

Taxe Foncière Non Bâtie : 25,73 %

Soit un total de 204.399 € à percevoir, dont 43.567 € de FNGIR.

**VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS**

**Budget Primitif 2022 Commune**

M. le Maire propose le budget primitif suivant pour l'année 2022 :

En Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 792.938,05 €

En Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à 1.203.610,00 €

Le conseil accepte à l'unanimité le budget primitif présenté.

**Budget Primitif 2022 Bois et Forêts**

M. le Maire propose le budget primitif suivant pour l'année 2022 :

En Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 212.326,55 €

En Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à 104.810,38 €

Le conseil accepte à l'unanimité le budget primitif présenté.

## Subventions 2022

- Fond de Solidarité Logement : 100 €
- Souvenir Français 50 €
- Comité d'Entreprise de SOREPLA : pour achat de 2 cuves de 1.000 l, soit 100 €.

## Divers :

- Sortie école vers Médiathèque : le conseil municipal accepte de payer le transport des enfants de l'école qui doivent se rendre à la médiathèque avant la fin de l'année scolaire.
- Animation pêche : le conseil municipal accepte d'acquérir pour les enfants qui participeront à l'atelier pêche 15 cannes à pêche et le matériel adéquat.
- Bornes lumineuses sentier des Combelles : Le conseil municipal décide de ne pas ré-installer pour l'instant les bornes d'éclairage du sentier des Combelles, suite à l'abattage des arbres menaçants.
- Devis entretien espaces verts : Le conseil municipal accepte les devis de l'Ets PERREY FRERES pour l'entretien des espaces verts pour la somme de 5.990,40 € TTC (8 à 10 passages) et le devis pour l'entretien espaces verts (taille+entretien massifs et talus + désherbage cimetière) pour la somme de 5.565,83 € TTC.
- Vente terrain parcelle Rue des Vieux Prés : M. le Maire fait part au conseil municipal que 2 riverains ne souhaitent pas acquérir les parcelles limitrophes à la nouvelle voirie réalisée rue des Vieux Prés.

Séance levée à 23 heures 10.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 14 Avril 2022.

Le Maire,  
Bruno ORY

